

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1872.

Crédits supplémentaires au Ministère des Finances (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VERMEIRE.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à la section centrale, qui avait examiné le Budget des Finances pour l'exercice 1872, le projet de loi portant une allocation de crédits supplémentaires au Ministère des Finances.

Ces crédits, s'élevant ensemble à la somme de . . . fr. 236,744 76

sont répartis de la manière suivante :

A l'article 14. Service de la conservation du cadastre . . .	597 17
— 17. Service des douanes et de la recherche maritime	155,151 69
— 18. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	2,500 »
— 19. Supplément des traitements dans les cas prévus par l'arrêté organique.	28,561 67
— 22. Indemnités aux géomètres du cadastre et primes pour saisies de boissons distillées, etc.	15,000 »
A REPORTER. . . . fr.	<u>201,190 53</u>

(1) Projet de loi, n^o 148.

(2) La commission était composée de MM. TACK, président, PETY DE TROZÉE, VERMEIRE, BRASSEUR, VAN DEN STEEN, VAN ISEGHEM et VANDER DONCKT.

REPORT. . . . fr. 201,190 53

A l'article 22 nd nouveau. Indemnités extraordinaires pour expertises cadastrales.	35,000 »
— 47. (Année 1870.) Frais de transport.	554 23
	<hr/>
	Fr. 236,744 76

La section centrale, réunie en commission, après avoir examiné ces diverses allocations, les a trouvées parfaitement justifiées; elle a adopté le projet de loi à l'unanimité de ses membres.

Le Rapporteur,
CH. VERMEIRE.

Le Président,
P. TACK.